

## DEC220227DAJ

**Décision portant délégation de signature à Mme Carole Chrétien, directrice des relations avec les entreprises (DRE)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 10 ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS ;

**Vu** la décision DEC192927DAJ du 12 novembre 2019 portant nomination de Mme Carole Chrétien aux fonctions de directrice des relations avec les entreprises (DRE) ;

**Vu** la décision DEC201924DAJ du 21 décembre 2020 portant organisation de la direction des relations avec les entreprises (DRE),

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à Mme Carole Chrétien, directrice des relations avec les entreprises, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS :

- les conventions fixant les règles relatives à la copropriété et à l'exploitation des brevets, logiciels et savoir-faire ;
- les accords de confidentialité avec des partenaires industriels en vue de la conclusion d'un accord-cadre.

**Art. 2.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2022

Le président-directeur général

Antoine Petit

